

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Haute-Normandie

**Décision n° 1786 du 5 février 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Haute-Normandie**

NOR : INTJ1501545S

Le commandant de la région de gendarmerie de Haute-Normandie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18025 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424023S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2015 :

<b>Sautrel, Cédric</b>	Nigend : 180 783	Numéro de livret de solde : 8 031 142
<b>Boulangier, Kevin</b>	Nigend : 232 002	Numéro de livret de solde : 8 085 519
<b>Mouret, Amandine</b>	Nigend : 209 309	Numéro de livret de solde : 8 050 770
<b>Nicon, Cécile</b>	Nigend : 178 514	Numéro de livret de solde : 8 039 167

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2015.

*Le colonel, commandant la région  
de gendarmerie de Haute-Normandie,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime,*  
B. GOUDALLIER